

## VII. FORMATION ET ASSISTANCE

### Formation et assistance : note du Secrétariat (A/CN.9/351) [Original : anglais]

#### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
INTRODUCTION .....	1-2
I. SÉMINAIRES INTERNATIONAUX ORGANISÉS AU NIVEAU RÉGIONAL .....	3-14
II. ACTIVITÉS FUTURES .....	15-21
III. PROGRAMME DE STAGE .....	22
IV. CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES .....	23-25

#### INTRODUCTION

1. A sa vingtième session, en 1987, la Commission a décidé qu'il faudrait insister davantage à la fois sur la formation et l'assistance et sur la promotion des textes juridiques préparés par la Commission, en particulier auprès des pays en développement. On a reconnu que l'organisation de séminaires et de colloques dans les pays en développement familiariserait les pays de ces régions avec les textes juridiques de la CNUDCI et, partant, favoriserait l'adoption desdits textes. Il a été souligné, en conséquence, "que la formation et l'assistance constituaient une importante activité de la Commission à laquelle il faudrait dorénavant accorder un rang de priorité plus élevé"<sup>1</sup>.

2. Conformément à cette décision de la Commission, le Secrétariat a entrepris, à partir de 1988, un programme d'activités plus vaste que celui qui était appliqué jusqu'alors. On retrace dans la présente note les activités du Secrétariat en matière de formation et d'assistance depuis la vingt-troisième session de la Commission (1990) et on y décrit les activités qui pourront être entreprises à l'avenir.

#### I. SÉMINAIRES INTERNATIONAUX ORGANISÉS AU NIVEAU RÉGIONAL

##### A. Séminaires sur les Règles de Hambourg (COCATRAM, 3-13 septembre 1990)

3. Une série de séminaires a été organisée par la Comisión Centroamericana de Transporte Marítimo (COCAT-

<sup>1</sup>Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingtième session, *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément n° 17 (A/42/17)*, par. 334 et 340.

RAM) dans les Etats membres de la Commission (Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua et Costa Rica) au sujet de la Convention des Nations Unies sur le transport des marchandises par mer, 1978 (Règles de Hambourg). Ces séminaires étaient parrainés également par le Secrétariat de la Commission. Un membre du Secrétariat et un professeur chilien ont fait des exposés. Comme la Convention a été ratifiée par le Chili et incorporée à sa législation interne et qu'elle y est déjà appliquée, le conférencier chilien a pu puiser dans cette expérience pour assurer les participants que la Convention fonctionnait bien dans la pratique.

4. Lors des séminaires organisés au Costa Rica et au Honduras, les participants ont demandé que soit organisée une réunion d'experts des cinq républiques d'Amérique centrale afin d'examiner l'ensemble des mesures qui pourraient être prises au regard des Règles de Hambourg. La COCATRAM a organisé cette réunion à Puerto Cortés (Honduras), les 18 et 19 mars 1991. Quatorze experts, originaires du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Nicaragua ont participé à la réunion, en plus d'une vingtaine de participants du Honduras. Un membre du Secrétariat de la Commission était également présent. A la clôture de la réunion, les participants ont adopté la "Déclaration de Puerto Cortés" dans laquelle il était dit que les pays d'Amérique centrale devraient faire un effort important pour donner effet aux Règles de Hambourg en les ratifiant, en y adhérant et en les incorporant à leur ordre juridique interne. La COCATRAM était également priée de porter la Déclaration à l'attention de la prochaine réunion des Ministres du transport des pays d'Amérique centrale, en leur demandant d'appuyer la ratification de la Convention par les cinq Etats d'Amérique centrale le plus vite possible.

### B. Séminaire régional de la CNUDCI sur le droit commercial international

(Douala, Cameroun, 14-18 janvier 1991)

5. Comme cela avait été annoncé à la vingt-troisième session de la Commission en 1990 (A/45/17, par. 56), un séminaire régional sur le droit commercial international s'est tenu à Douala (Cameroun) du 14 au 18 janvier 1991. Ce séminaire était organisé à l'intention des 17 pays francophones d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec le Gouvernement camerounais. Le séminaire était ouvert aux participants de l'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et du Zaïre.

6. L'objet du séminaire était de familiariser les responsables des pays concernés avec la CNUDCI en tant qu'institution et avec les textes juridiques issus de ses travaux, ainsi que de promouvoir l'adoption et l'application desdits textes. Les gouvernements des pays d'Afrique francophone ont été invités à désigner trois participants. Une cinquantaine de personnes ont participé au séminaire, en plus d'un certain nombre d'observateurs camerounais. Les participants appartenaient, pour la plupart, aux Ministères des affaires étrangères, de la justice et du commerce, à la Chambre de commerce et d'industrie et à l'université. Compte tenu de leur niveau, il était probable qu'ils seraient partie prenante à toute décision de leur gouvernement concernant l'adoption des conventions et autres textes juridiques préparés par la Commission.

7. Le séminaire s'est déroulé en français. Des exposés ont été faits par deux membres du Secrétariat et par un représentant actuel et un ancien représentant à la Commission.

### C. Séminaire sur le droit commercial international

(Quito, Equateur, 19-21 février 1991)

8. Un séminaire sous-régional sur le droit commercial international s'est tenu à Quito (Equateur) du 19 au 21 février 1991. Le séminaire était organisé par le Pacte andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela) et par la Fédération andine des utilisateurs de services de transport, et coparrainé par le Secrétariat de la CNUDCI.

9. Le séminaire portait sur l'ensemble des activités de la Commission, mais c'étaient les travaux de la CNUDCI dans le domaine de la réglementation du transport international qui étaient le sujet essentiel du séminaire. Les exportateurs de la région andine sont particulièrement soucieux de réduire les frais de transport de leurs marchandises. En collaboration avec la Commission du Pacte andin, ils réalisent un vaste programme d'activités. Ces travaux consistent, pour l'essentiel, à améliorer les infrastructures physiques de transport, mais une part importante de ce programme concerne l'adoption des Règles de Hambourg et de la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises élaborée par la CNUCED. Le Gouvernement équatorien devrait ratifier les

deux conventions prochainement. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises a également été soumise au Congrès équatorien, en vue d'être adoptée.

10. Le séminaire avait notamment pour objet de faire prendre conscience aux entrepreneurs privés de la région andine de l'importance des conventions. En conséquence, le secteur privé y était largement représenté. Des exposés ont été faits en espagnol par un membre du Secrétariat, par un représentant à la Commission et par un professeur ayant effectué un stage au Secrétariat en 1985.

### D. Quatrième Colloque de la CNUDCI sur le droit commercial international

(Vienne, 17-21 juin 1991)

11. Comme cela avait été annoncé à la vingt-deuxième session de la Commission (A/44/17, par. 283), le Secrétariat a organisé le quatrième Colloque de la CNUDCI sur le droit commercial international, qui se tiendra à l'occasion de la vingt-quatrième session de la Commission (Vienne, 10-28 juin 1991). Le Colloque vise à faire connaître aux jeunes juristes la CNUDCI en tant qu'institution et les textes juridiques issus de ses travaux.

12. Comme pour le troisième Colloque en 1989, il a été demandé essentiellement à des représentants à la vingt-quatrième session et à des membres du Secrétariat de faire des exposés. Pour économiser les frais de services d'interprétation et favoriser la communication entre les participants eux-mêmes, le Colloque se déroulera en anglais seulement. Le cinquième Colloque, prévu en 1993, devrait se dérouler soit en français, soit en espagnol.

13. Les frais de voyage des quelque trente-cinq participants au Colloque sont financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI. Sont également invitées à participer au Colloque un certain nombre de personnes dont les frais de voyage ne sont pas financés à l'aide du Fonds d'affectation. Bien que le nombre exact de ces participants ne soit pas connu à l'heure actuelle, on pense qu'il sera identique à celui des participants dont les frais de voyage sont pris en charge.

### E. Autres séminaires, conférences, cours ou réunions professionnelles

14. Des membres du Secrétariat de la CNUDCI ont assisté, ou présenté des exposés, à d'autres séminaires, conférences ou réunions professionnelles, à l'occasion desquels divers textes juridiques de la CNUDCI ont été examinés et discutés. Le Secrétariat de la CNUDCI était représenté aux séminaires, conférences, cours ou réunions professionnelles ci-après : i) conférences à l'Institut international de droit du développement (Rome, 7-9 mai 1990); ii) consultation avec des juristes allemands (Cologne, 24-25 mai 1990) et participation au Congrès du Conseil international pour l'arbitrage commercial (Stockholm, 27-31 mai 1990); iii) conférence à l'occasion du Séminaire sur l'arbitrage (Dallas, 20-23 juin 1990); iv) participation au huitième

Congrès du Comité maritime international (Paris, 24-30 juin 1990); v) conférence à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le cadre du Programme de bourses (La Haye, 7-10 août 1990); vi) conférence dans le cadre du Colloque sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Berne, 18-19 octobre 1990); vii) participation au Colloque d'arbitres du Tribunal d'arbitrage international de Londres (Londres, 26-28 octobre 1990); viii) conférence dans le cadre du Séminaire sur l'arbitrage commercial international (Abuja, Nigéria), 19-23 novembre 1990); ix) participation à la Réunion de coordination sur l'étude TEDIS DG XIII, Commission des Communautés européennes (Bruxelles, 12 décembre 1990) et au Groupe de travail commun sur les aspects juridiques et commerciaux de l'échange de données informatisées (EDI), Commission des pratiques commerciales internationales, CCI (Paris, 14 décembre 1990); x) exposé dans le cadre de la Conférence sur l'échange de données informatisées et le droit (Washington, 26-28 février 1991); xi) participation à la session de la Commission des pratiques commerciales internationales et de la Commission des techniques et pratiques bancaires organisée par la CCI (Paris, 23-24 avril 1991); xii) participation à la trentième session du Comité consultatif juridique Afrique-Asie (CCJAA) (Le Caire, 22-27 avril 1991); xiii) conférence à l'Institut international de droit du développement (Rome, 7-9 mai 1991).

## II. ACTIVITÉS FUTURES

### A. Séminaire à Suva (Fidji)

15. Comme annoncé à la vingt-troisième session de la Commission en 1990 (A/45/17, par. 56), un séminaire sera organisé à Suva (Fidji) en coopération avec le Forum du Pacifique Sud. Le séminaire devrait se tenir du 21 au 25 octobre 1991. Le Forum du Pacifique Sud regroupe les pays insulaires du Pacifique Sud. Le séminaire est organisé en coordination avec le Séminaire annuel de l'Australie sur le droit commercial qui se tiendra cette année les 18 et 19 octobre 1991.

### B. Projets d'organisation de séminaires régionaux

16. Les séminaires et les colloques rassemblant en un lieu central de un à trois participants originaires de plusieurs pays ont constitué un moyen efficace de faire connaître les activités de la Commission dans beaucoup de pays. Outre qu'ils permettent aux participants eux-mêmes d'acquérir des connaissances, ces séminaires et ces colloques ont permis de diffuser le texte des conventions et autres instruments juridiques élaborés par la Commission dans les pays concernés. Dans certains cas, les participants ont pu encourager leur gouvernement à adopter une ou plusieurs des conventions en question. De l'avis du Secrétariat, il est donc important de continuer à organiser de tels séminaires à l'avenir, en particulier pour les groupes de pays auxquels un séminaire régional n'a pas encore été consacré. Le Secrétariat a engagé des consultations en vue de l'organisation de ce type de séminaires dans l'avenir.

17. En outre, le Secrétariat veut développer le programme de séminaires nationaux spécifiques. On peut rappeler qu'un séminaire a été organisé à Conakry (Guinée) du 27 au 29 mars 1990 à l'intention de participants guinéens. Il est encourageant de noter que le 23 janvier 1991, la Guinée a déposé son instrument d'adhésion à cinq conventions qui faisaient l'objet du séminaire, à savoir la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958); la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974) et le Protocole de 1980 y portant amendement; la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980); la Convention des Nations Unies sur le transport des marchandises par mer, 1978 (Règles de Hambourg) et la Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux (New York, 1988).

18. Il est également intéressant de relever que le Lesotho, où le premier séminaire régional a été organisé, a adhéré par la suite à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères et aux Règles de Hambourg, après avoir été le premier Etat à adhérer à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Enfin, l'intérêt suscité par les séminaires organisés dans les cinq Etats d'Amérique centrale a été supérieur, semble-t-il, à celui dont aurait bénéficié un séminaire unique réunissant simultanément des participants de ces cinq pays.

19. Ce résultat différent pourrait s'expliquer par le fait que la décision d'un pays d'accueillir un séminaire sur les activités de la Commission dénote déjà un intérêt relativement important de la part de ce pays. Il semble qu'un autre facteur soit intervenu, en ce sens qu'un plus grand nombre de participants des pays en question ont pu assister au séminaire. Dans la mesure où l'adoption d'une convention préparée par la Commission implique souvent l'adhésion des milieux économiques concernés et l'approbation de différents ministères, l'organisation d'un séminaire dans un pays est un meilleur moyen de faire connaître le texte en question à toutes les personnes et les organisations concernées.

20. L'expérience a montré qu'un séminaire national entraînait relativement peu de frais, puisque les seules dépenses sont normalement les frais de voyage des conférenciers. Cependant, ces séminaires exigent sensiblement davantage de temps, pour le pays où ils sont organisés, que les séminaires régionaux. Pour ménager le juste équilibre entre séminaires régionaux et séminaires nationaux il faudra donc, dans une certaine mesure, faire la part des ressources financières dont dispose le Secrétariat et du temps pouvant être consacré à l'organisation de ces séminaires. Ces deux préoccupations pourraient par exemple être prises en compte en organisant une série de séminaires nationaux dans la même région, comme cela a été le cas en Amérique centrale pour les Règles de Hambourg. Le Secrétariat, qui envisage des dispositions de cet ordre durant l'année à venir, fera rapport sur les résultats ainsi obtenus à la vingt-cinquième session de la Commission.

### C. Contacts avec les participants aux séminaires

21. Le Secrétariat adresse périodiquement aux participants aux séminaires et colloques régionaux une circulaire afin de les tenir informés de l'avancement des travaux de la Commission. Il ressort des réactions à ces circulaires que celles-ci sont bien reçues et qu'elles sont utiles pour maintenir les contacts avec les participants au séminaire.

### III. PROGRAMME DE STAGE

22. Le programme de stage vise à donner à des personnes qui viennent d'obtenir leur diplôme de droit, ou qui sont sur le point de l'obtenir, la possibilité de faire un stage au Secrétariat de la Commission pendant une période de trois mois en principe. Des tâches précises en rapport avec les projets auxquels travaille le Secrétariat sont confiées aux stagiaires. Ces derniers peuvent ainsi se familiariser avec les travaux de la CNUDCI et approfondir leur connaissance de certains domaines du droit commercial international. Malheureusement, le Secrétariat n'a pas de ressources pour aider les stagiaires à couvrir leurs frais de voyage et frais connexes. Il arrive souvent que les stagiaires soient parrainés par une organisation, une université ou un organisme officiel; sinon, ils doivent prendre à leur charge leurs propres dépenses. L'année passée, le Secrétariat a accueilli huit stagiaires.

### IV. CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

23. Pour que le programme de formation et d'assistance puisse se poursuivre et se développer, il faut qu'un finance-

ment adéquat continu d'être assuré. Comme il n'est pas prévu dans le budget ordinaire de crédits pour couvrir les frais de voyage des participants aux séminaires et aux colloques, ces dépenses doivent être financées à l'aide de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI. Des contributions spécifiques ont été reçues du Canada, de la France et du Luxembourg pour le séminaire de Douala. Des contributions ont été reçues de l'Autriche et du Danemark pour le quatrième Colloque qui se tiendra durant la session de la Commission. L'Australie a fait savoir qu'elle contribuerait au séminaire prévu à Fidji en octobre 1991.

24. Les contributions faites sur une base pluriannuelle au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI ont été particulièrement utiles, dans la mesure où elles ont permis au Secrétariat d'organiser et de financer le programme sans avoir besoin de s'adresser à des donateurs potentiels pour financer chaque activité individuelle. Des contributions de cet ordre ont été reçues de la Finlande et du Canada. En outre, la contribution annuelle de la Suisse au Fonds d'affectation spéciale a pu être utilisée pour le programme d'organisation de séminaires.

25. La Commission voudra peut-être remercier les Etats et les institutions qui ont contribué au programme de formation et d'assistance de la Commission en fournissant des ressources ou du personnel, ou en accueillant des séminaires. En outre, la Commission voudra peut-être prier le Secrétariat de poursuivre ses efforts pour s'assurer le concours financier et l'appui, tant en personnel qu'en moyens administratifs, qui pourront donner à ce programme une assise solide et durable.